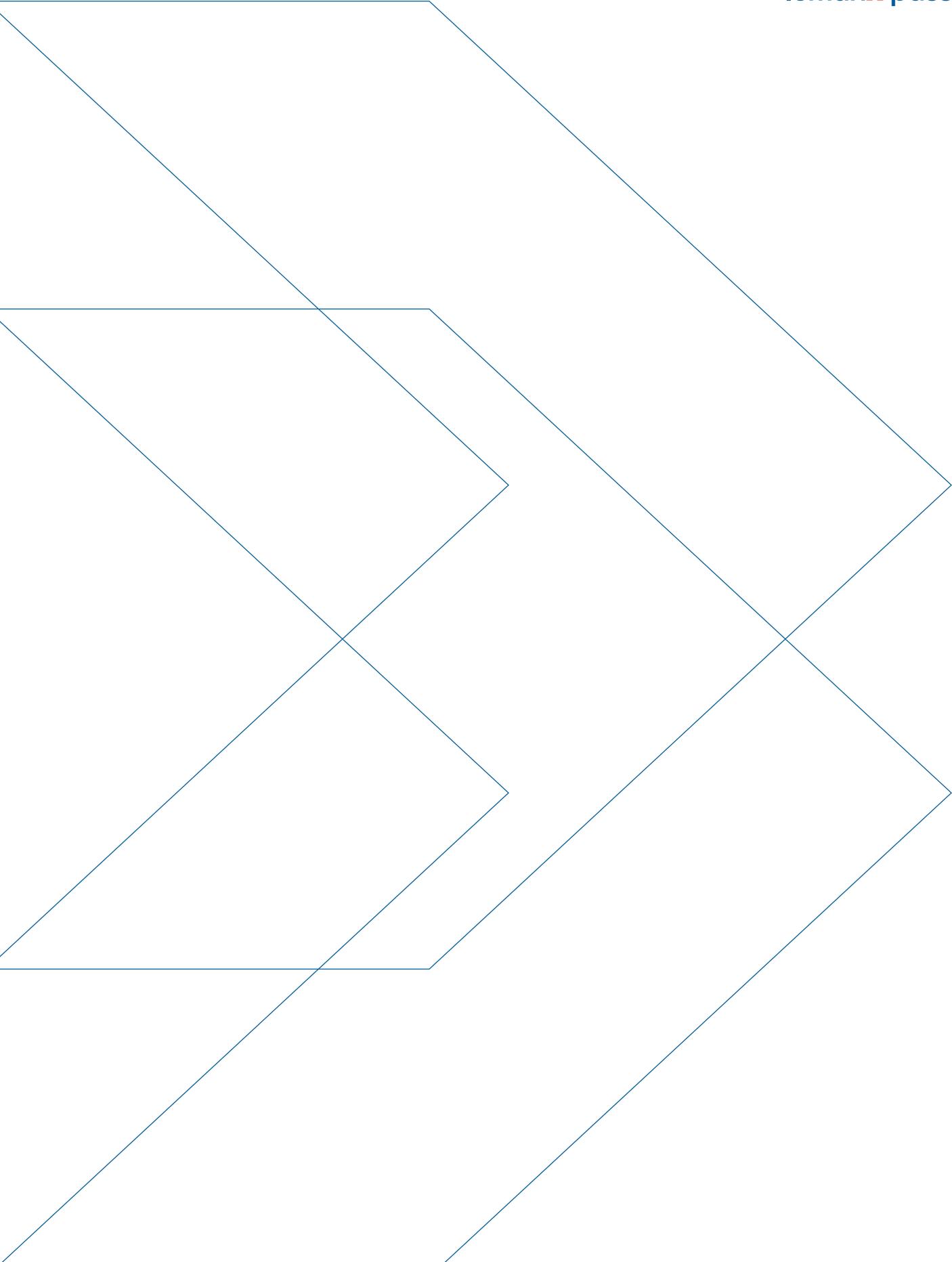


# 2021

## RAPPORT DE GESTION

**léman»pass**  
nos voyages sans frontière



# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>Le mot du Responsable opérationnel : Rémy Burri</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Organisation</b>	<b>5</b>
	a. Conseil stratégique	6
	b. Comité de direction	7
	c. Comité opérationnel	8
	d. Groupe de Travail Communication	9
<b>3.</b>	<b>Les activités de Léman Pass</b>	<b>10</b>
	a. REPLEX, chambre de répartition & audit	11
	b. Les contrats et conventions	13
	c. Consultation du Grand Annecy sur le plan de mobilité 2030	14
	d. Actions de communication	15
<b>4.</b>	<b>Ventes année 2021</b>	<b>20</b>
	a. Recettes par famille d'article	20
	b. Recettes par articles	21
	c. Recettes par catégories de client	22
	d. Recettes par vendeurs	23
	e. Recettes par combinaisons	24
	f. Recettes par période de livraison	25
	g. Recettes par tarifs applicables	26
<b>5.</b>	<b>Le rapport de l'organe de révision et décomptes Léman Pass 2021</b>	<b>28</b>

---



# 1.

## Le mot du Responsable opérationnel



**En 2021, la communauté tarifaire a connu une importante évolution quant à sa composition. Dorénavant, ce sont 16 opérateurs suisses et français qui ont signé la convention Léman Pass.**

Après une année 2020 ralentie par la pandémie et les mesures de restrictions imposées de part et d'autre de la frontière, le montant des recettes globales repart à la hausse. En 2021, il atteignait la somme absolue de 18,5 millions de francs versus 14,8 millions de francs en 2020. Cette embellie, après la relative stabilisation de la crise sanitaire, est le fruit d'efforts conjugués des transporteurs pour maintenir une offre attractive et répondre ainsi aux besoins des voyageurs.

Parmi les autres points positifs de l'année écoulée, il faut souligner les performances du logiciel REPLEX qui permet la répartition des recettes d'une communauté tarifaire particulièrement complexe. Cet outil informatique de très haute précision a fonctionné conformément aux spécifications établies et édictées lors de sa création. Toutefois plusieurs évolutions importantes ont été implémentées avec succès par l'équipe Finance et Gestion de GCT Sàrl en collaboration étroite avec le groupe technique «Flux et répartition» de la communauté tarifaire.

L'optimisation constante du fonctionnement de Léman Pass depuis sa création en 2019, font de la communauté franco-suisse un interlocuteur reconnu auprès de multiples entités publiques. Ainsi en 2021, le Grand Anancy – qui fédère 34 communes françaises – a sollicité la communauté tarifaire dans le cadre de l'élaboration de son Plan de mobilité 2030.

Sur le plan de la communication, Léman Pass a réorienté son action estimant que 2021 devait être considérée comme une seconde année de lancement au regard des difficultés auxquelles les transporteurs ont été confrontés en raison de la crise sanitaire. Le plan de communication s'est concentré sur trois segments, faire connaître la mission de Léman Pass auprès du public cible, présenter les avantages de transport sur les axes Thonon-Evian, Annemasse et Annecy et créer une communauté digitale sur les réseaux sociaux. Autant d'objectifs, qui dopés par des e-campagnes, ont pu être atteints.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Burri'.

**Rémy Burri**  
Responsable opérationnel



# 2.

## Organisation

Depuis le lancement de la Communauté tarifaire Léman Pass fin 2019, l'ensemble des opérateurs membres siège au sein de comités, lieux d'échanges et de décisions, visant l'actualité de la communauté tarifaire. Leur action porte sur :

- le développement de l'attractivité des transports publics transfrontaliers ;
- l'encouragement de la multimodalité en permettant aux passagers de voyager avec un seul titre de transport par trajet ;
- la simplification de l'acquisition de ces titres de transport ;
- l'optimisation des recettes de ventes de titres de transport, le renforcement de l'interopérabilité en veillant à ce que les opérateurs adhèrent à un tarif commun et forment une communauté tarifaire organisée permettant une collaboration fructueuse.

Ce travail s'effectue durant des séances qui se déroulent tout au long de l'année et qui réunit les différents partenaires.



## a.

# Conseil stratégique

Le Conseil stratégique est l'organe suprême en charge de l'exécution, du développement et du contrôle de la Convention fondatrice de Léman Pass conclue entre les Autorités Organisatrices et les Opérateurs.

Il est composé d'un représentant et d'un suppléant par Partie. Chaque membre bénéficie d'une voix. L'accord des Parties per-

manentes (en gras dans le tableau) est indispensable sur les décisions. La présidence est tournante tous les 2 ans entre Office Cantonal des Transports et Auvergne-Rhône-Alpes. Les décisions prises par le Conseil stratégique interviennent sous réserve de leur validation par les instances supérieures de chaque Partie. L'Office fédéral des transports participe avec une voix consultative.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
FAVRE David	Office Cantonal des Transports	Président	Autorité organisatrice
GUIBERT Martine	Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
DOUBLET Gabriel	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
DEFALQUE Marc	tpg	Membre	Opérateur
BARBEY Alain	CFF	Membre	Opérateur
THAUVETTE Alain	SNCF	Membre	Opérateur
SABATHIE Carine	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
GODBERT LOÏC (jusqu'à juin) DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
COURBOIN Véronique (jusqu'à juin) LEBRAS Alyson	CC Pays d'Evian	Membre	Autorité organisatrice
SAIDI Nabyl (jusqu'à juin) MOREAU Geoffrey	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
BAUD-ROCHE Astrid (jusqu'à nov.) BOUCHET Julien (depuis déc.)	GLCT des Transports Publics Transfrontaliers	Membre	Autorité organisatrice
BOEHLER Antoine	Mouettes genevoises	Membre	Opérateur
ZAUGG Richard	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluse	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
GUILI Guillaume	STAT	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Haute-Savoie	Membre	Opérateur
PONCET Frédéric	ALSA Bustour Gex S.A.S	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
VASSET Chloé	Cars Philibert	Membre	Opérateur
BACHET Sébastien	SA Transports Francony	Membre	Opérateur
DOLBET David	Voyages Loyet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe gestion*
MULLER Aline	Office Fédéral des Transport	Participante	Voix consultative
DOUGOUD Rébecca	unireso	Participante	Voix consultative
FLEURY Mathieu	Lémanis	Participant	Voix consultative

➤ Le mandat d'Organe de gestion a été confié à l'opérateur tpg selon décision du Conseil Stratégique qui a délégué cela à sa filiale GCT Sàrl.



## b. Comité de direction

Le Comité de direction est l'organisme de conduite de la communauté tarifaire Léman Pass. Il est constitué d'un représentant et d'un suppléant désignés par chacune des Parties liées par la Convention et choisis parmi leurs membres.

Le Comité de direction est composé de représentants de Parties permanentes (en gras dans le tableau), dont l'accord est indispensable sur les décisions: l'État de Genève,

la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Anнемasse-Les-Voirons Agglomération, les CFF, SNCF Mobilités et les tpg.

Les autres Parties sont dites « non permanentes » et siègent au Comité de direction à leur discrétion. Chaque Parties dispose d'une voix. La Présidence est tournante chaque 2 ans entre Office Cantonal des Transports et Auvergne-Rhône-Alpes.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
<b>PAVAGEAU Benoît</b>	Office Cantonal des Transports	<b>Président</b>	<b>Autorité organisatrice</b>
<b>GAMON Philippe</b>	Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Membre</b>	<b>Autorité organisatrice</b>
<b>CRASTES Pierre-Jean</b>	Annemasse Agglo	<b>Membre</b>	<b>Autorité organisatrice</b>
<b>BERNARDON Nicolas</b>	tpg	<b>Membre</b>	<b>Opérateur</b>
<b>STÛBI Antoine</b>	CFF	<b>Membre</b>	<b>Opérateur</b>
<b>BELLOT Laurence</b>	SNCF	<b>Membre</b>	<b>Opérateur</b>
CAILLIAU-DUBARD Pierre	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
GODBERT Loïc (jusqu'à juin) DEDAMI Valentin	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
COURBOIN Véronique (jusqu'à juin) LEBRAS Alyson	CC Pays d'Evian	Membre	Autorité organisatrice
SAIDI Nabyl (jusqu'à juin) MOREAU Geoffrey	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
BAUD-ROCHE Astrid (jusqu'à nov.) BOUCHET Julien (depuis déc.)	GLCT des Transports Publics Transfrontaliers	Membre	Autorité organisatrice
BURRI Rémy	GCT	Participant	Organe de gestion
BOEHLER Antoine	Mouettes genevoises	Membre	Opérateur
GESSLER Yann	TPN	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAT à Annemasse et Cluses	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
GUILI Guillaume	STAT	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Haute-Savoie	Membre	Opérateur
PONCET Frédéric	ALSA Bustour Gex SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SAAT du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
VASSET Chloé	Cars Philibert	Membre	Opérateur
BACHET Sébastien	SA Transports Francony	Membre	Opérateur
DOLBET David	Voyages Loyet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
MULLER Aline	Office Fédéral des Transport	Participante	Voix consultative
DOUGOUD Rébecca	unireso	Participante	Voix consultative

## C.

# Comité opérationnel

Le Comité opérationnel est responsable de la gestion courante de la communauté tarifaire afin de satisfaire aux besoins des clients et répondre aux évolutions du marché.

Il se réunit une dizaine de fois par année pour répondre efficacement aux exigences opérationnelles des opérateurs, aux missions données par les Comités supérieurs et pour se prononcer sur toute question relevant de la Convention.

Pour garantir la gestion quotidienne de Léman Pass, le Comité stratégique mandate un Organe de gestion sur la base d'un cahier des charges. Le Comité opérationnel est généralement saisi de dossiers préparés par cet Organe de gestion, mais il peut égale-

ment s'auto-saisir ou être saisi par une Partie pour une question relevant de la Convention.

Le Comité opérationnel se compose de membres permanents (en gras dans le tableau), dont l'accord est indispensable sur les décisions. Les autres Parties siègent à leur discrétion. Chaque Partie dispose d'une voix. La Comité opérationnel est présidé par le Responsable opérationnel désigné au sein de l'Organe de gestion.

Les services des Autorités Organisatrices sont associés lorsqu'ils sont amenés à préparer des décisions relevant du domaine de compétences du Conseil stratégique ou du Comité de direction.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
BURRI Rémy	GCT	Président Comité	Organe gestion
TALABARD Isabelle	Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Gestionnaire Plateforme
MAISON Leslie	tpg	Membre	Opérateur
STÛBI Antoine	CFF	Membre	Opérateur
BENETIER Marlène	SNCF	Membre	Opérateur
LE FAUCONNIER Amélie	TP2A	Membre	Opérateur
DELILOVIC Nermina	TPN	Membre	Opérateur
BOUVIER-ROLLAND Valérie	Mouettes genevoises	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	Sté Annemassienne de Transports à Annemasse et Cluses	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
BABE Christophe	SIBRA	Membre	Opérateur
GUILI Guillaume	STAT	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Haute-Savoie	Membre	Opérateur
LANZANA José	ALSA Bustour Gex SA	Membre	Opérateur
DIETRICH Nelly	SA des Autos Transports du Chablais et du Faucigny Thonon	Membre	Opérateur
VASSET Chloé	Cars Philibert	Membre	Opérateur
BACHET Sébastien	SA Transports Francony	Membre	Opérateur
DOLBET David	Voyages Loyet	Membre	Opérateur
RUDYK Benoît	Transdev Bassin Annecien	Membre	Opérateur
VERMILLARD Ferdinand (dès septembre)	Alpbus	Membre	Opérateur
PERRAUD Michaël (dès septembre)	Autocars Jacquet	Membre	Opérateur



## d. Groupe de Travail Communication

Le Groupe de Travail communication a pour mission de définir une stratégie de communication à 5 ans, validée par le Comité stratégique, et mise en œuvre annuellement sous le contrôle du Comité de direction et selon un budget préalablement défini.

Il lui revient de déterminer quelles actions de communication sont les plus adaptées face à des attentes particulières des publics spécifiques.

Les membres de ce groupe de travail sont constitués de représentants des Autorités Organisatrices et des Opérateurs.

NOM Prénom	Institution	Fonction	Qualité
LÉGER Sylvie	GCT	Présidente	Organe de Gestion
TROLL Karen	Office Cantonal des Transports	Membre	Autorité organisatrice
GOURDOL Michel (jusqu'en mai) COHENDET Béatrice (depuis juin)	Auvergne-Rhône-Alpes	Membre	Autorité organisatrice
BORREDON Jean-Marc	Annemasse Agglo	Membre	Autorité organisatrice
LOMBARD Jean-Marc	Annecy Agglo	Membre	Autorité organisatrice
GODBERT Loïc (jusqu'en juin) DEDAMI Valentin (depuis juillet)	Thonon Agglo	Membre	Autorité organisatrice
MOREAU Geoffrey	Valserhône	Membre	Autorité organisatrice
DORGLAS Murielle	GLCT des Transports Publics Transfrontaliers	Membre	Autorité organisatrice
PEIRERA Isabel (jusqu'en octobre) SHULEPOV Jenoe (depuis novembre)	tpg	Membre	Opérateur
RRAHMANI Arjeta	CFF	Membre	Opérateur
BOUVIER-ROLLAND Valérie	Mouettes genevoises	Membre	Opérateur
FALLU Delphine	SNCF	Membre	Opérateur
MULLER Antoine	TPN	Membre	Opérateur
GOULET Céline	TP2A	Membre	Opérateur
DURAND Paul-Henri	Régie départementale des transports de l'Ain	Membre	Opérateur
FRIZZERA Sabine	SIBRA	Membre	Opérateur
GUILI Guillaume	STAT	Membre	Opérateur
BEGAIN Sylvie	Transdev Haute-Savoie	Membre	Opérateur
MONTEIRO Céline	Lémanis	Participante	Opérateur



# 3.

## Les activités de Léman Pass

**Léman Pass, née en décembre 2019 pour faciliter l'accès au réseau transfrontalier Léman Express a, en 2021, optimisé ses différentes actions en matière d'organisation, de tarification, de répartition des recettes et simplification des titres de transports et de son assortiment.**

Parmi ces tâches essentielles au fonctionnement du réseau, celles qui relèvent de la Chambre de répartition ont permis de renforcer l'accès et la fiabilité des données des opérateurs fédérés au sein de la communauté tarifaire qui regroupe dorénavant 16 opérateurs suisses et français. Pour rappel, la Chambre de répartition est l'organe à qui incombe :

- Le décompte et la répartition mensuelle et annuelle des recettes des partenaires.
  - Enregistrement des ventes des partenaires.
  - Contrôle de complétude et plausibilité des données de ventes des partenaires.
  - Le cas échéant, demande de mise-à-jour ou corrections des données des ventes.
  - Calcul de la répartition des recettes primaire (entre entités participant au prix: parcours et/ou zones), et secondaires au sein des différentes zones.
  - Établissement des décomptes avec toutes les informations financières et de trafic (voyages et voyageurs-kilomètres) nécessaires.

- Le commissionnement des ventes.
  - Calcul des commissions de distribution sur la base des ventes de chaque partenaire et des taux fixés.
  - Calcul de la prise en charge financière de la commission de distribution proportionnellement aux recettes réparties entre chaque partenaire.
  - Établissement des décomptes de commissions.
- L'établissement des reportings mensuels et annuels.
- La mise à disposition des partenaires – selon les autorisations d'accès définies – des bases de données concernant les ventes, les recettes réparties et les commissions.
- Les prévisions et le contrôle budgétaire des recettes.
- La constitution et la mise à disposition des partenaires d'une base de données d'analyse du marché et de planification de la communication.
- En outre, toutes les opérations et donc les décomptes sont effectués dans les deux monnaies concernées (EUR et CHF). L'organisation des flux financiers transfrontaliers entre les Parties de manière à limiter les coûts et les risques de change.

Cette tâche d'envergure, rendue possible grâce à un logiciel développé spécifiquement, REPLEX, a été encore optimisée et automatisée durant l'année 2021 afin de répondre au mieux aux besoins des partenaires. Les délais ont pu être tenus chaque mois pour remettre aux partenaires leur décomptes mensuels.



## a.

# Le logiciel REPLEX en 2021 (Chambre de répartition)

**Le logiciel REPLEX, permettant la répartition des recettes de la communauté Léman Pass, a fonctionné conformément aux spécifications établies et édictées lors de sa création. C'est GCT Sàrl, Organe de gestion de Léman Pass, qui détient ce logiciel pour le compte des parties.**

Au cours de l'année 2021, plusieurs évolutions importantes ont été implémentées avec succès par l'équipe Finance et Gestion de GCT Sàrl en collaboration étroite avec le groupe technique « Flux et répartition » de la communauté tarifaire. Chaque évolution impliquait :

- une mise au point des spécifications nécessaires ;
- un chiffrage et validation ;
- une validation des *user stories* ;
- la fourniture des fichiers tests au prestataire informatique ;
- les tests de l'Organe de gestion GCT Sàrl en plateforme QA (*quality*) et établissement d'un rapport de test ;
- le déploiement en production.

Concernant le contrôle des prix des abonnements annuels mensualisés, les règles de mensualisation différaient d'un système billettique partenaire à un autre. Cette évolution a permis la mise en place d'un traitement uniforme de tous les abonnements annuels mensualisés.

Le traitement par le logiciel des saut-de-puces était aussi différent d'un système billettique à l'autre. Dans certains systèmes de vente, les saut-de-puces étaient décrits comme étant une vente de parcours (gare origine / gare destination). Cette évolution a permis de pouvoir traiter tous les saut-de-puces en tant que ZZ (zone origine / zone destination).

Pour le contrôle des prix des annulations et des remboursements, l'évolution a permis la mise en place d'un plancher pour ces deux

types d'opération. Ceci a été effectué afin de s'assurer que le montant demandé à un opérateur par un vendeur pour une annulation, respectivement pour un remboursement, ne soit pas supérieur au prix de vente convenu du titre de transport correspondant.

D'autres évolutions, moins importantes, ont encore été mises en place dans le système, notamment sur l'environnement virtuel, mais aussi sur les données en sortie du logiciel REPLEX.

L'évolution du système tarifaire au 12.12.2021 concernait notamment :

- l'adaptation des prix des parcours trains entre « Annemasse » et les trois gares « Genève-Eaux-vives », « Chêne-Bourg », « Genève-Champel » pour les cartes journalières, 2<sup>ème</sup> classe, pour les tarifs « réduits » (enfant, jeune) ainsi que pour les tarifs « accessoires » (vélo et animaux) dépendant du premier ;
- le remplacement des triangles tarifaires et des combinaisons d'articles pour les 3 lignes de bus transfrontaliers 271, 272 et 274.

Cela a nécessité :

- l'adaptation des données de base dans le système REPLEX ;
- le calcul des nouveaux prix ;
- les tests d'acceptations de ces modifications par REPLEX ;
- la communication par la Chambre de ces nouveaux tarifs aux gestionnaires billettiques partenaires, à savoir SNCF, Ourà et NOVA et ce dans les temps opportuns ;
- une collaboration intense au sein du GT flux & répartition et une coordination étroite entre toutes les parties.

Les modifications au 12.12.2021 ont toutes été implémentées avec succès.

a.

## Le logiciel REPLEX (Audit ISAE 3402, type 2)

Un rapport ISAE 3402 Type 2 sur le dispositif de contrôle interne pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021 a été établi par l'Organe de gestion GCT Sàrl et audité par une société d'audit internationale.

Ce rapport a été rédigé conformément à l'*International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3402*, rapport d'assurance sur les contrôles au sein d'une société de services publié par l'*International Auditing and Assurance Standards Council*.

Cette norme internationale a été utilisée pour auditer le système de contrôle interne (SCI) de l'Organe de gestion GCT Sàrl portant sur les procédures d'utilisation du logiciel REPLEX à la demande de certains partenaires, dont les auditeurs souhaitaient se servir dans le cadre de leur propre travail de révision.

### OPINION DE L'AUDITEUR >>

Dans tous leurs aspects significatifs :

- > la description du logiciel donne une image fidèle de l'application REPLEX de GCT Sàrl telle qu'elle a été conçue et mise en place durant la période sous audit;
- > les contrôles correspondant aux objectifs de contrôle énoncés dans la description étaient convenablement conçus pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle étaient atteints durant la période sous audit;
- > les contrôles testés, nécessaires pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle énoncés dans la description ont été atteints, ont fonctionné efficacement durant la période sous audit.



## b.

# Les contrats et conventions (CCTLP & COLP)

Afin de proposer une tarification transfrontalière multimodale, la coopération franco-suisse a poursuivi ses objectifs visant à simplifier l'accès des voyageurs et à gérer, de manière efficiente, les besoins des partenaires.

Des actions ont été menées pour renforcer l'attractivité des transports publics transfrontaliers et encourager la multimodalité en permettant aux passagers de voyager avec un seul titre de transport par trajet. Des efforts ont été également déployés pour faciliter l'acquisition des titres de transport, renforcer l'interopérabilité et maximiser les recettes de vente.

Pour mener à bien ces missions, les Autorités Organisatrices et les opérateurs avaient défini les modalités de fonctionnement de la communauté tarifaire Léman Pass en signant les deux conventions suivantes :

- la Convention relative à la Communauté Tarifaire Léman Pass (CCTLP) ;
- la Convention des Opérateurs du Léman Pass (COLP).

### CCTLP >>

La **Convention relative à la Communauté Tarifaire Léman Pass (CCTLP)** a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de répartition des recettes et des charges de Léman Pass afin que les membres, liés à cette Convention, mettent en œuvre la politique tarifaire.

Le cadre et les modalités de la coopération entre les partenaires concernent la définition, l'organisation, le développement et le financement du tarif Léman Pass.

### COLP >>

La Convention qui régit Léman Pass encadre en outre la **Convention des Opérateurs du Léman Pass (COLP)**.

Celle-ci définit notamment les modalités techniques et opérationnelles de mise en œuvre, de suivi et de reversement des recettes de la tarification multimodale transfrontalière de la Communauté tarifaire Léman Pass.

Chaque modification des conventions est adressée au Comité de direction. En 2021, des mises à jour ont été effectuées dans les annexes des différentes conventions. Parmi ces modifications, figure le plan qui définit le périmètre d'application du tarif Léman Pass.



## C.

# Consultation du Grand Annecy sur le plan de mobilité 2030

**En sa qualité de communauté tarifaire, Léman Pass a été sollicitée sur le Plan de mobilité 2030 du Grand Annecy.**

À cet égard, la communauté, qui rappelle sa mission première d'offrir une mobilité multimodale et interopérable, a fourni quelques recommandations visant à faciliter l'élaboration du plan de mobilité d'Annecy et sa région.

Elle a ainsi insisté sur le fait que le projet doit pouvoir s'intégrer dans des calendriers déjà existants.

À titre d'exemple, la communauté cite les développements des offres de transport ou d'adaptation des tarifs. Ceux-ci s'inscrivent souvent dans le calendrier européen du monde ferroviaire.

En outre, Léman Pass a invité le Grand Annecy à s'assurer qu'il pourra partager ou mettre à disposition des données d'horaires ou des données de ventes répondant à une norme universelle ou déjà existante.

Une pratique que le Grand Annecy applique déjà avec SIBRA qui utilise le système billettique interopérable régional OÙRA.

Le Grand Annecy peut également se référer au système NOVA des partenaires suisses de Léman Pass. Léman Pass a tenu à saluer l'initiative du Grand Annecy qui a choisi la voie de l'anticipation afin de mener au mieux son projet.



## d. Actions de communication

L'année 2021 doit être considérée comme une seconde année de lancement, au vu des problèmes auxquels les transporteurs ont été confrontés en 2020: problèmes techniques, grèves et pandémie.

Toutefois, en raison de la situation sanitaire en 2020 qui avait mis à mal les finances de toutes les Parties, le plan de communication a été déployé en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, soit CHF 100'000.-. Les objectifs prioritaires 2021 se sont ainsi concentrés sur trois axes: faire connaître Léman Pass auprès du public cible, présenter l'offre tarifaire et créer une communauté digitale sur les réseaux sociaux.

### UNE STRATÉGIE PLURIANNUELLE

Une stratégie de communication pluriannuelle qui couvre la période 2021 à 2025 a été présentée et validée par le Comité stratégique. Ce plan d'actions vise à:

- ancrer la mission de Léman Pass;
- communiquer sur l'offre tarifaire;
- penser une stratégie marketing globale annuelle;
- définir les cibles, et les objectifs par cible (notoriété, image, quantitatifs, objectifs d'action...);
- redéfinir les messages et les supports pour chacune des cibles, permettant d'atteindre les objectifs fixés.



### PROMOTION DANS LA PRESSE ÉCRITE >>

- Une campagne autour du message: « 2 pays, 10 opérateurs, 1 titre de transport » a été diffusée dans les éditions couvrant les mois de février, avril, juin, septembre et décembre de « Frontalier Mag ». Ce magazine, tiré à 27'000 exemplaires, vise les personnes domiciliées en France voisine et travaillant à Genève, soit potentiellement des clients du Léman Express.



- Un partenariat à été effectué avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français et Lémanis lors d'une enquête de satisfaction. Chaque participant prenait part à un jeu-concours qui a permis à 10 personnes de gagner des cartes 5 jours et des abonnements mensuels pour leur propre trajet.

- Remise de prix à la gare des Eaux-vives en présence de Matthieu Fleury, Directeur général de Lémanis, un collaborateur des CFF, une des gagnantes et Sylvie Léger, responsable communication Léman Pass.

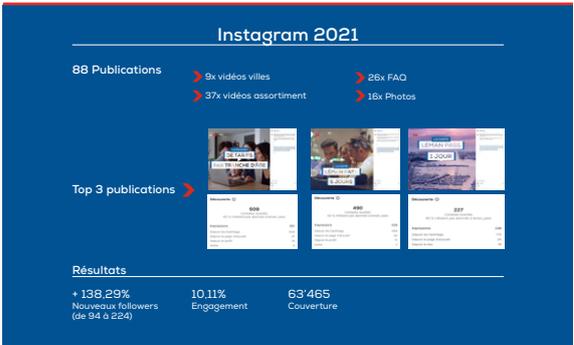
## DES CAMPAGNES DIGITALES >>

Des publications, en format vidéo et dont le graphisme a été redynamisé, ont été posées tout au long de l'année. L'objectif était de faire grandir la communauté Léman Pass.

Cette stratégie a porté ses fruits car avec un rythme de publications régulier, la croissance des réseaux sociaux Léman Pass est positive.



Parallèlement, des campagnes publicitaires (payantes) ont permis de faire connaître Léman Pass à des cibles extérieures à la communauté.



## DES FILMS QUI PROMEUVENT LES VILLES >>

Un coup de projecteur a été donné sur les villes de Thonon, Évian, Annemasse et Annecy via des vidéos filmant le parcours du Léman Express. L'idée était de démontrer les avantages, en termes de facilité d'accès, de tarification et de sécurité, du réseau trans-frontalier.

Ces réalisations ont été diffusées dans les bassins d'internautes de chaque parcours. Ce parti pris, qui consiste à cibler une ville, a véritablement dopé les chiffres en matière de vues sur les réseaux sociaux.

Ces vidéos sont visibles sur Instagram (leman\_pass), Facebook et LinkedIn.



> Léman Pass était présente aux Journées transfrontalières organisées à Annemasse les 8 et 9 octobre 2021. Un stand a été partagé avec Lémanis. L'objectif de cette participation commune était de faire connaître le réseau transfrontalier Léman Express et d'encourager l'achat d'abonnements. Durant ces deux jours, de multiples contacts directs avec les voyageurs ont été effectués. L'occasion pour Léman Pass de communiquer des informations sur les tarifs, de comprendre les besoins des voyageurs et les obstacles qui les dissuadent d'utiliser le réseau transfrontalier. À noter que cette année, le stand a reçu la visite du Président de la région Auvergne Rhône Alpes, M. Laurent Wauquier.

> Dans le cadre des «Semaines de la mobilité douce» organisées quatre fois en 2021 au centre commercial La Praille à Genève, la distribution des plans Léman Pass ainsi que la promotion de l'offre multimodale ont été assurées.



> De gauche à droite: Michel Charrat, président du Groupement transfrontalier européen, Laurent Wauquier, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Mathieu Fleury, directeur Lémanis.



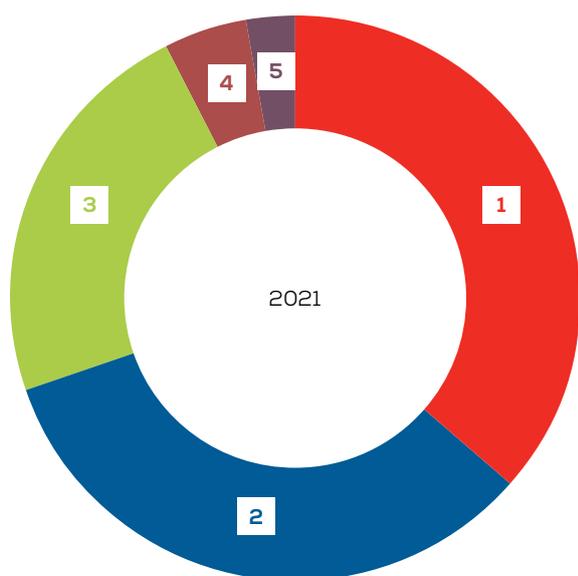


# 4.

## Ventes année 2021 des titres de transports Léman Pass

### a.

### Recettes par famille d'article

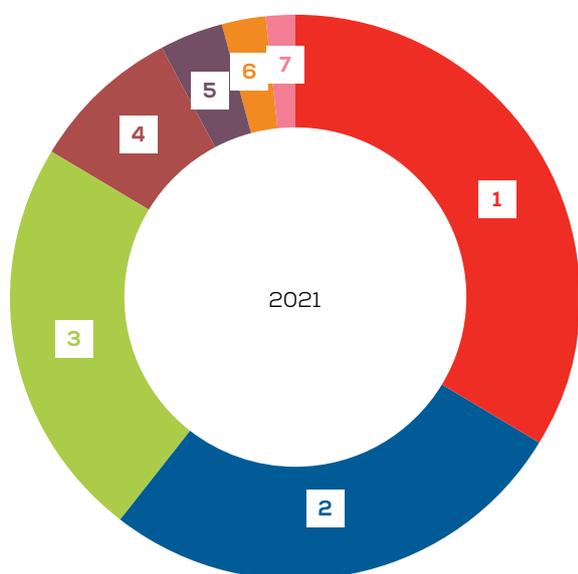


Recettes par famille d'article	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
<b>1</b> Billets	4'752'999	6'747'046	36.49%
<b>2</b> Abonnements mensuels	4'745'529	6'148'775	33.26%
<b>3</b> Abonnements annuels	4'558'412	4'223'972	22.85%
<b>4</b> Cartes	602'585	899'740	4.87%
<b>5</b> Abonnements annuels mensualisés	133'287	468'889	2.54%
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.



## b. Recettes par articles

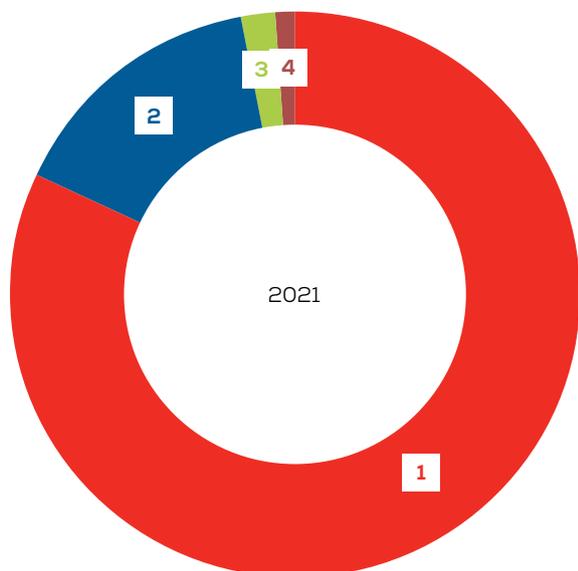


Recettes par famille d'article	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
<b>1</b> Abonnements Léman Pass mensuels	4'745'529	6'148'775	33.26%
<b>2</b> Billets Léman Pass multizones	3'590'383	4'881'136	26.40%
<b>3</b> Abonnements Léman Pass annuels	4'558'412	4'223'972	22.85%
<b>4</b> Billets Léman Pass	909'908	1'535'423	8.30%
<b>5</b> Cartes Léman Pass 1 jour	423'026	677'753	3.67%
<b>6</b> Abonnements Léman Pass annuels mensualisés	133'287	468'889	2.54%
<b>7</b> Billets Léman Pass complémentaires	191'484	253'630	1.37%
Cartes Léman Pass 1 jour multizones	130'273	167'640	0.91%
Sauts de Puce transfrontaliers	52'203	62'666	0.34%
Cartes Léman Pass 5 jours multizones	49'286	54'347	0.29%
Billets multizones Surclassement	4'535	7'899	0.04%
Billets Léman Pass vélos	2'831	4'514	0.02%
Billets Léman Pass animaux	1'655	1'778	0.01%
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

## C.

# Recettes par catégories de client

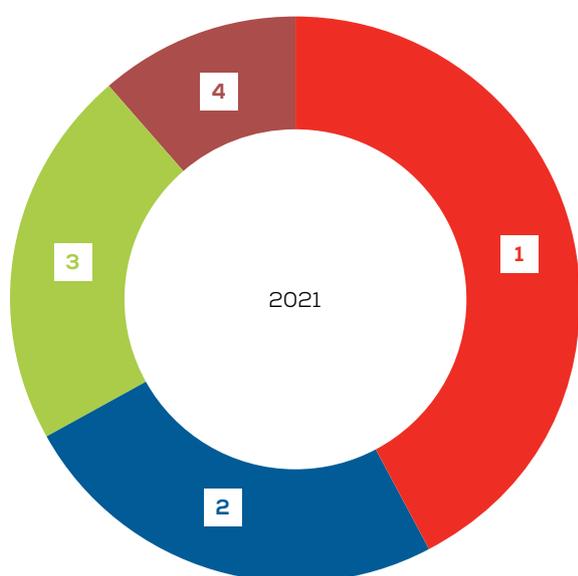


Recettes par catégorie de client	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
<b>1</b> Adulte	11'997'838	15'185'345	82.13%
<b>2</b> Jeune	2'293'235	2'755'193	14.90%
<b>3</b> Réduit	395'764	424'547	2.30%
<b>4</b> Tout public	101'489	117'013	0.63%
Accessoire (vélos, animaux)	4'486	6'292	0.03%
Enfant	-	32	0.00%
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.



## d. Recettes par vendeurs

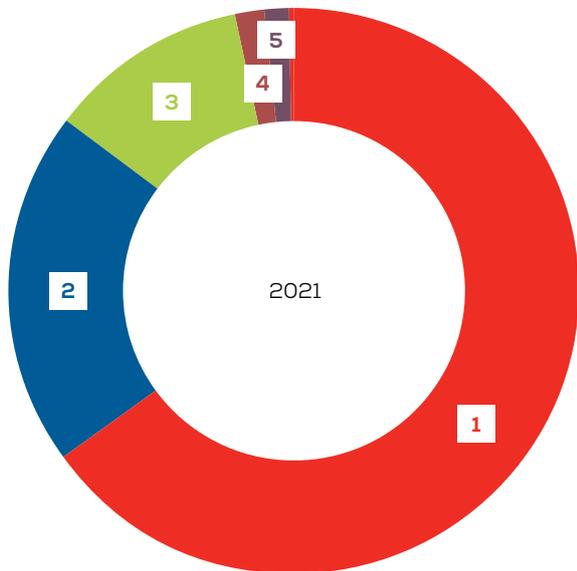


Recettes par vendeurs	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
<b>1</b> tpg	7'060'830	7'832'522	42.36%
<b>2</b> CFF	3'332'644	4'549'430	24.61%
<b>3</b> TER-AURA	2'366'460	4'010'967	21.69%
<b>4</b> TAC-TP2A	2'000'732	2'049'826	11.09%
TRA-TRDV	27'964	31'296	0.17%
KISIO	–	7'133	0.04%
TPF	84	3'217	0.02%
BUT-STAT	1'741	1'547	0.01%
ALPBUS-FR	–	751	0.00%
SIBRA	1'619	582	0.00%
CGN	80	381	0.00%
BLS-mlb	9	262	0.00%
TRAVYS-ysc	133	130	0.00%
RhB	15	70	0.00%
BLS-bls	171	45	0.00%
BOB	5	40	0.00%
TMR-mc	–	40	0.00%
LEB	37	39	0.00%
TPC	–	36	0.00%
MOB	49	30	0.00%
BLS-ebt	–	25	0.00%
SMC	–	22	0.00%
NStCM	39	17	0.00%
ZB	(40)	9	0.00%
SOB-bt	40	5	0.00%
AVA-wsb	14	–	0.00%
MGB-fo	40	–	–
MVR-cev	12	–	–
TL-lo	77	–	–
TPF Auto	5	–	–
TPN	5	–	–
ZVV	47	–	–
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

e.

## Recettes par combinaisons



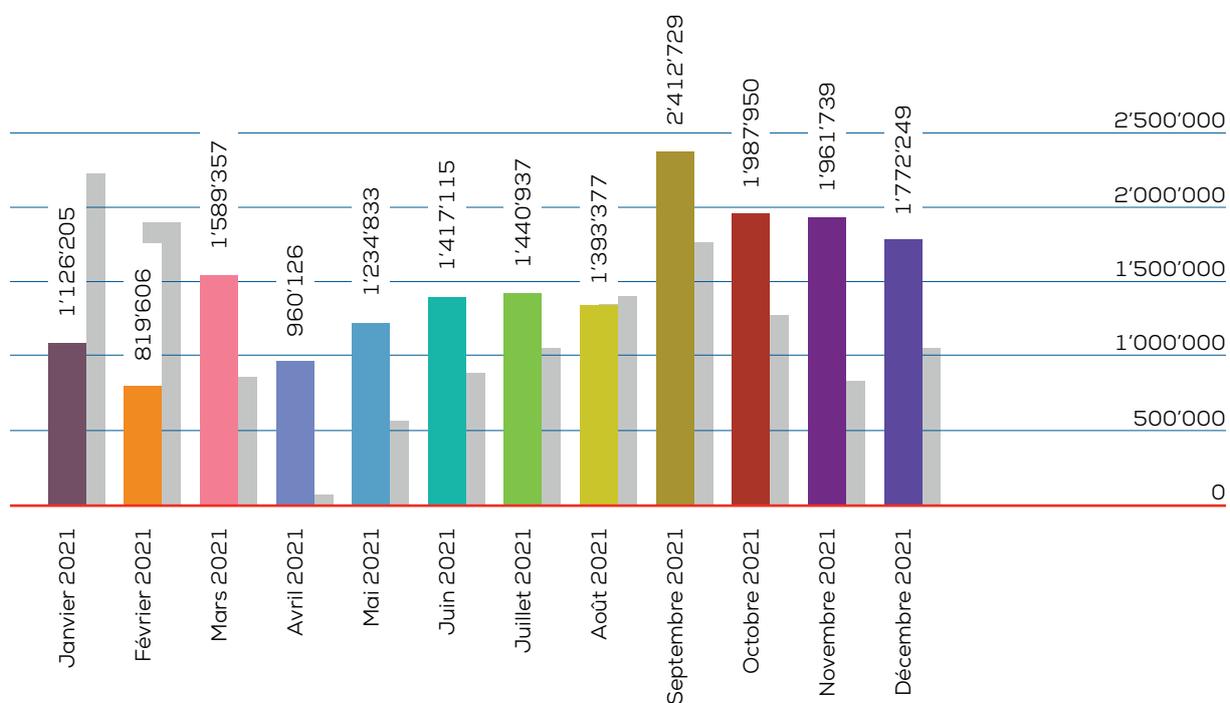
Recettes par combinaisons	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
<b>1</b> ZZ: zone + zone	10'661'846	12'058'471	65.22%
<b>2</b> PZ: parcours + zone	1'788'074	3'722'962	20.14%
<b>3</b> P: parcours	1'183'215	2'089'676	11.30%
<b>4</b> PZZ: parcours + zone + zone	143'638	319'408	1.73%
<b>5</b> Z: zone	978'635	253'630	1.37%
ZZZ: zone + zone + zone	37'122	42'943	0.23%
PZZZ: parcours + zone + zone + zone	282	1'332	0.01%
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.



## f. Recettes par période de livraison

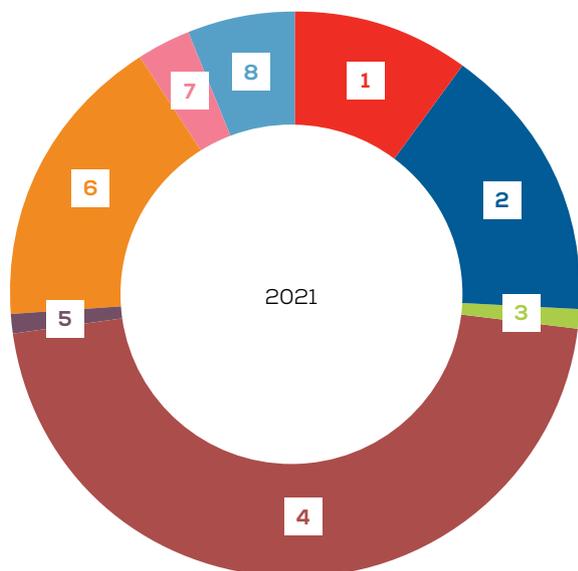
25



Recettes par période de livraison	Ventes en CHF (2019)	Ventes en CHF (2020)	Ventes en CHF (2021)
Janvier	–	2'141'976	1'126'205
Février	–	1'893'868	819'606
Mars	–	858'904	1'589'357
Avril	–	73'840	960'126
Mai	–	551'829	1'234'833
Juin	–	870'832	1'417'115
Juillet	–	1'054'655	1'440'937
Août	–	1'393'377	1'765'576
Septembre	–	1'742'063	2'412'729
Octobre	–	1'269'221	1'987'950
Novembre	30'533	830'198	1'961'739
Décembre	1'032'718	1'048'798	1'772'249
<b>Total</b>	<b>1'063'251</b>	<b>13'729'561</b>	<b>18'488'422</b>



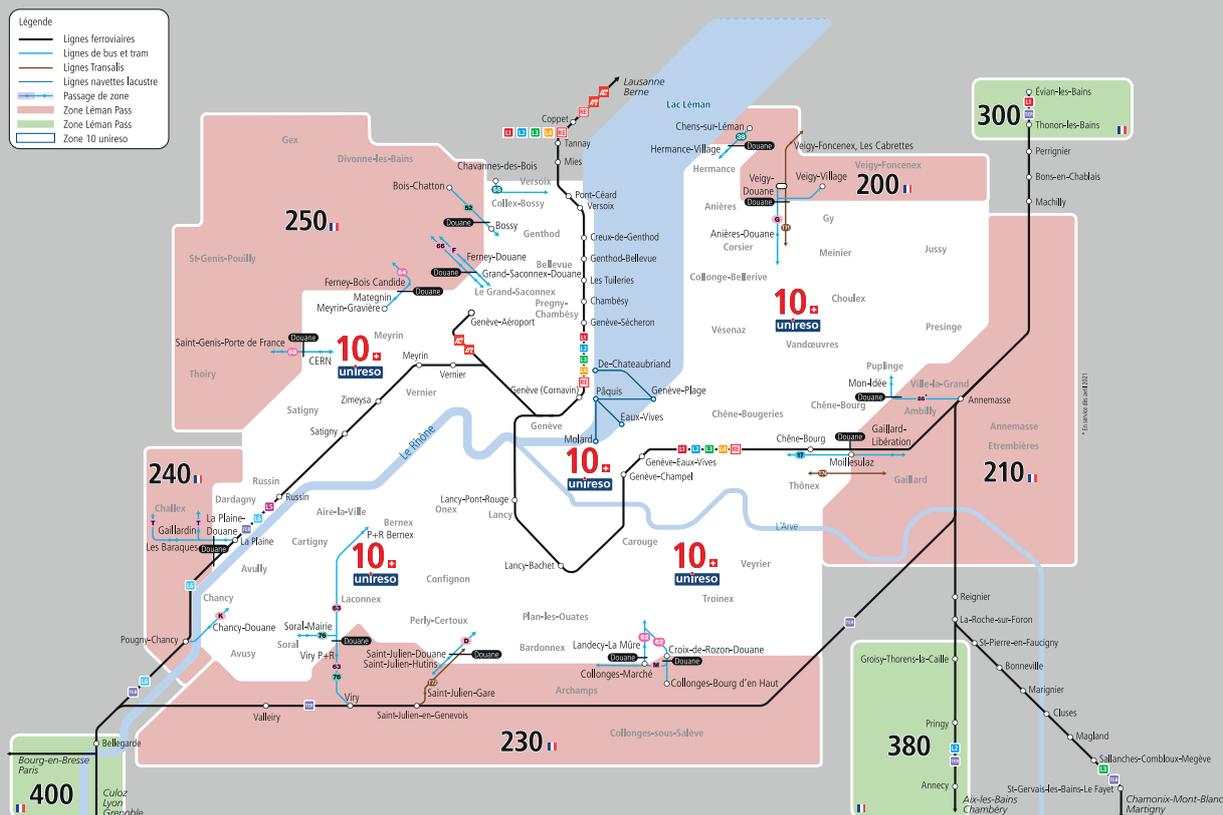
## g. Recettes par tarifs applicables



Tarif applicable	Ventes en CHF (2019 & 2020)*	Ventes en CHF (2021)	% (2021)
1 Service Direct (SD)	1'140'601	1'827'744	9.89%
2 TER	1'891'446	2'965'740	16.04%
3 Transalis	78'300	100'233	0.54%
4 Zone 10	7'311'449	8'576'492	46.39%
5 Zone 200	152'887	162'588	0.88%
6 Zone 210	2'634'921	3'183'712	17.22%
7 Zone 230	513'191	504'716	2.73%
Zone 240	35'373	34'313	0.19%
8 Zone 250	1'008'160	1'094'339	5.92%
Zone 300	23'417	33'558	0.18%
Zone 380	2'680	3'775	0.02%
Zone 400	387	1'212	0.01%
<b>Total</b>	<b>14'792'812</b>	<b>18'488'422</b>	<b>100.00%</b>

➤ \* Période du 15 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

# Plan des zones Léman Pass



Vous avez la possibilité de combiner les zones urbaines de Thonon-Evian, d'Annecy-Pringy-Groisy et de Valsérhône avec le trajet transfrontalier (le parcours) et tout le territoire de Genève en un seul et unique billet. De même, la zone de Genève peut-être combinée avec les zones limitrophes.

Les zones limitrophes au canton de Genève de Veigy, Annemasse, St-Julien-en-Genevois y compris Collonges et Valleiry, Pougny et Pays-de-Gex font partie de la tarification Léman Pass.

Par ailleurs, les tronçons de lignes interurbaines pénétrant dans ces villes (par exemple la 272 Annecy-Genève Aéroport) sont également concernés par le Léman Pass.





ACTA SA  
Rue du Cendrier 24  
1201 Genève  
Tel +41 22 310 16 60

## Aux partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass

### Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des informations financières présentées dans le décompte Léman Pass 2021 au 31.12.2021 ci-joint (dénommé ci-après « le décompte »). Le décompte a été établi par la direction de GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl sur la base des conventions signées entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass.

### Responsabilité de la direction pour le décompte présenté

La direction est responsable de l'établissement du décompte conformément aux conventions signées entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un décompte ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur le décompte sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans le décompte. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que ce décompte comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement du décompte afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du décompte.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion d'audit

À notre avis, les informations financières présentées dans le décompte Léman Pass 2021 au 31.12.2021 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions conventionnelles signées entre les partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass.



### Principes comptables et restriction sur la distribution du présent rapport

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que les charges de fonctionnement réparties correspondent au Plan Financier Pluriannuel d'investissement 2020-2024 et ne correspondent pas aux charges de fonctionnement réelles. Dès 2022, les charges de fonctionnement réelles devraient être réparties. Les années 2020 et 2021 devraient faire l'objet d'une correction dans le décompte 2022.

Ce décompte a été établi pour satisfaire aux exigences émanant des partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass. En conséquence, cet état peut ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre rapport est destiné uniquement à la société GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl ainsi qu'aux partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass et ne saurait être distribué à des parties autres que la société GCT Gestion communautés tarifaires Sàrl ainsi qu'aux partenaires de la Communauté Tarifaire Léman Pass.

Genève, le 31 mars 2022

ACTA SA

  
Daniel Humbel  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

  
Jérôme Veau  
réviseur

Annexe : Décompte Léman Pass 2021

# Décompte Léman Pass

DÉCOMPTE LÉMAN PASS, AO*, TTC, CHF	Comptes 31.12.21	À répartir 31.12.21	Part Canton GE	Part unireso
<b>RECETTES DU TRANSPORT</b>				
Billets	6'747'046	6'747'046	–	3'250'681
Cartes	890'193	890'193	–	220'051
Abonnements mensuels	6'148'755	6'148'755	–	2'891'178
Abonnements annuels	4'692'860	4'692'860	–	2'213'265
<b>Total ventes brutes</b>	<b>18'478'854</b>	<b>18'478'854</b>	<b>–</b>	<b>8'575'175</b>
<b>AUTRES RECETTES DU TRANSPORT</b>				
<b>Total autres produits du transport</b>	<b>9'568</b>	<b>9'568</b>	<b>–</b>	<b>1'317</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DU TRANSPORT</b>	<b>18'488'422</b>	<b>18'488'422</b>	<b>–</b>	<b>8'576'492</b>
<b>COMMISSIONS</b>				
Financement des commissions de vente (à charges)	(650'881)	(650'881)	–	(301'647)
Commissions de vente (en faveur)	650'881	650'881	–	275'950
<b>Total commissions de vente</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(25'697)</b>
<b>TOTAL ORDRES DE COMPENSATION</b>	<b>18'488'422</b>	<b>18'488'422</b>	<b>–</b>	<b>8'550'795</b>
<b>COÛTS D'EXPLOITATION SUR LA BASE DES COÛTS BUDGÉTÉS**</b>				
Coûts du personnel	(192'000)	(192'000)	–	(67'201)
Coûts administratifs	(66'000)	(66'000)	–	(23'099)
Coûts de distribution	(62'000)	(62'000)	–	(21'700)
Coûts de communication	(100'000)	(100'000)	–	(35'000)
Coûts informatiques, amortissement, financiers	(160'000)	(160'000)	–	(55'999)
Divers et imprévus	(20'000)	(20'000)	–	(7'001)
<b>Total des coûts d'exploitation</b>	<b>(600'000)</b>	<b>(600'000)</b>	<b>–</b>	<b>(210'000)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>17'888'422</b>	<b>17'888'422</b>	<b>–</b>	<b>8'340'795</b>
<b>RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE</b>				
Bons Covid19***	(35'994)	(35'994)	–	(15'089)
<b>Total résultat extraordinaire</b>	<b>(35'994)</b>	<b>(35'994)</b>	<b>–</b>	<b>(15'089)</b>
<b>RÉSULTAT NET (PROVISOIRE)**</b>	<b>17'852'428</b>	<b>17'852'428</b>	<b>–</b>	<b>8'325'706</b>
<b>BUDGET D'INVESTISSEMENT DU LÉMAN PASS</b>				
Frais de création Chambre de répartition	49'999	49'999	24'999.60	–
<b>Total résultat extraordinaire</b>	<b>49'999</b>	<b>49'999</b>	<b>24'999.60</b>	<b>–</b>

\* Autorités Organisatrices.

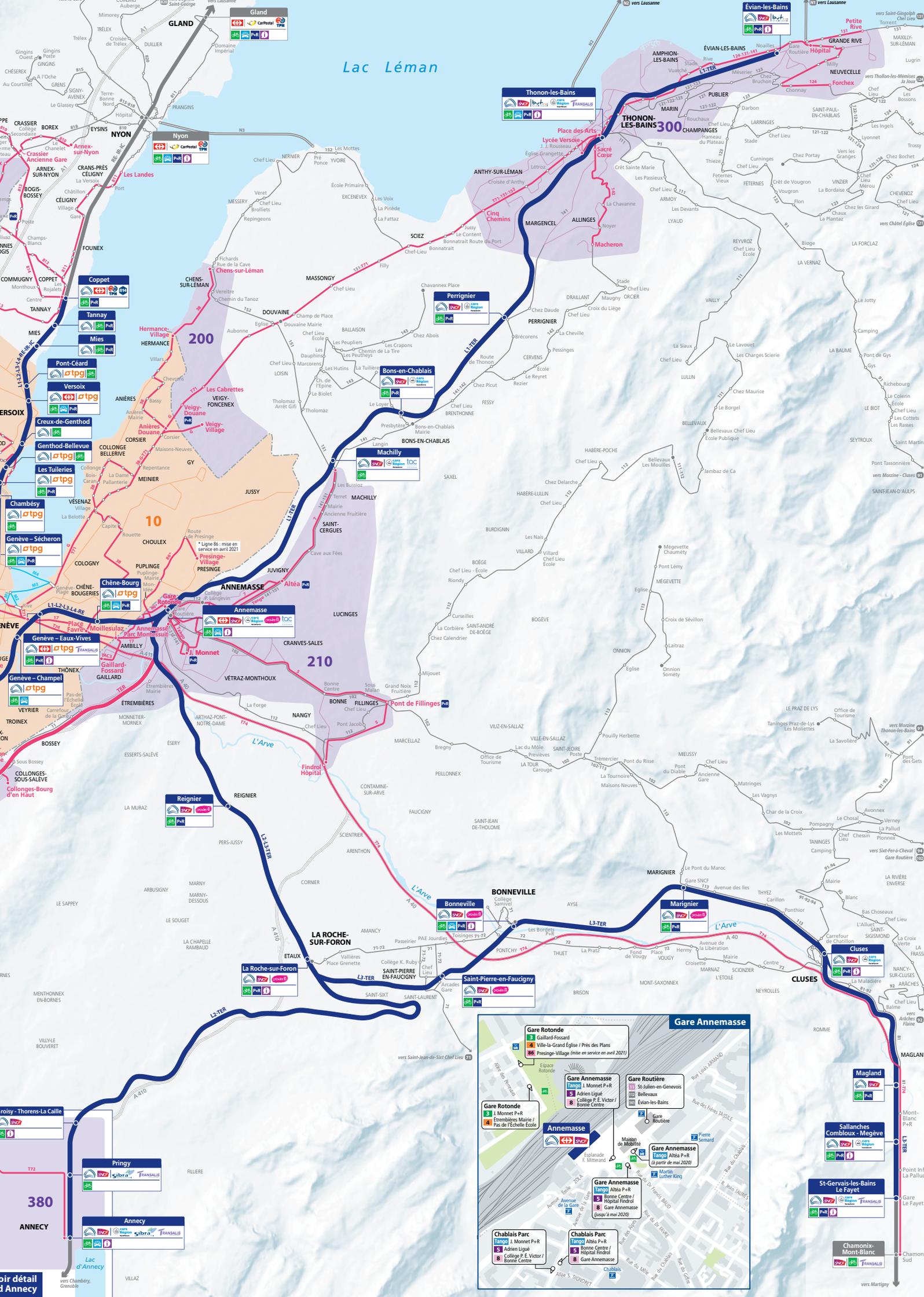
\*\* Correspond aux appels de fonds 2021, un correctif 2020 et 2021 sera fait dans le courant 2022, y.c. changement des clés variables. Le résultat net de l'exercice 2021 sera adapté en fonction du correctif qui sera proposé pour validation courant 2022.

\*\*\* Non inclus dans les coûts de fonctionnement, doivent être facturés sur 2022.

	Part SD	Part AURA	Part Annemasse Agglo	Part Grand Annecy Agglo	Part Thonon Agglo	Part Valserhône	Part GLCT
	310'037	1'042'907	1'360'591	1'659	14'721	97	766'353
	142'512	445'652	55'730	470	6'479	87	19'212
	518'580	1'305'935	922'049	761	7'139	847	502'266
	279'784	740'273	845'118	875	5'006	181	608'358
	<b>1'250'913</b>	<b>3'534'767</b>	<b>3'183'488</b>	<b>3'765</b>	<b>33'345</b>	<b>1'212</b>	<b>1'896'189</b>
	<b>2'316</b>	<b>5'486</b>	<b>222</b>	<b>12</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>1'253'229</b>	<b>3'540'253</b>	<b>3'183'710</b>	<b>3'777</b>	<b>33'560</b>	<b>1'212</b>	<b>1'896'189</b>
	(44'195)	(125'030)	(111'844)	(134)	(1'177)	(42)	(66'812)
	161'227	140'507	71'751	270	54	-	1'122
	<b>117'032</b>	<b>15'477</b>	<b>(40'093)</b>	<b>136</b>	<b>(1'123)</b>	<b>(42)</b>	<b>(65'690)</b>
	<b>1'370'261</b>	<b>3'555'730</b>	<b>3'143'617</b>	<b>3'913</b>	<b>32'437</b>	<b>1'170</b>	<b>1'830'499</b>
	(15'360)	(73'324)	(25'280)	(3'611)	(2'528)	(1'085)	(3'611)
	(5'281)	(25'205)	(8'691)	(1'242)	(869)	(371)	(1'242)
	(4'960)	(23'678)	(8'164)	(1'166)	(816)	(350)	(1'166)
	(8'000)	(38'190)	(13'167)	(1'881)	(1'317)	(564)	(1'881)
	(12'799)	(61'105)	(21'067)	(3'010)	(2'107)	(903)	(3'010)
	(1'600)	(7'638)	(2'633)	(376)	(263)	(113)	(376)
	<b>(48'000)</b>	<b>(229'140)</b>	<b>(79'002)</b>	<b>(11'286)</b>	<b>(7'900)</b>	<b>(3'386)</b>	<b>(11'286)</b>
	<b>1'322'261</b>	<b>3'326'590</b>	<b>3'064'615</b>	<b>(7'373)</b>	<b>24'537</b>	<b>(2'216)</b>	<b>1'819'213</b>
	(3'203)	(3'441)	(14'211)	(50)	-	-	-
	<b>(3'203)</b>	<b>(3'441)</b>	<b>(14'211)</b>	<b>(50)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>1'319'058</b>	<b>3'323'149</b>	<b>3'050'404</b>	<b>(7'423)</b>	<b>24'537</b>	<b>(2'216)</b>	<b>1'819'213</b>
	-	19'999.70	798.50	1'776.45	1'117.00	106.50	1'201.45
	<b>-</b>	<b>19'999.70</b>	<b>798.50</b>	<b>1'776.45</b>	<b>1'117.00</b>	<b>106.50</b>	<b>1'201.45</b>







# Lac Léman

Thonon-les-Bains  
Place des Arts  
Lycée Versoix  
Eglise Grangevieille  
Société Coeur

200

210

Bonneville

Marignier

Cluses

### Gare Annemasse

**Gare Rotonde**  
3 J. Monnet P+R  
4 Gare Rotonde  
4 Gare Rotonde

**Gare Annemasse**  
10 J. Monnet P+R  
11 Annemasse  
12 Annemasse  
13 Annemasse  
14 Annemasse

**Gare Routière**  
15 St-Julien-en-Genève  
16 Bellevaux  
17 Evian-les-Bains

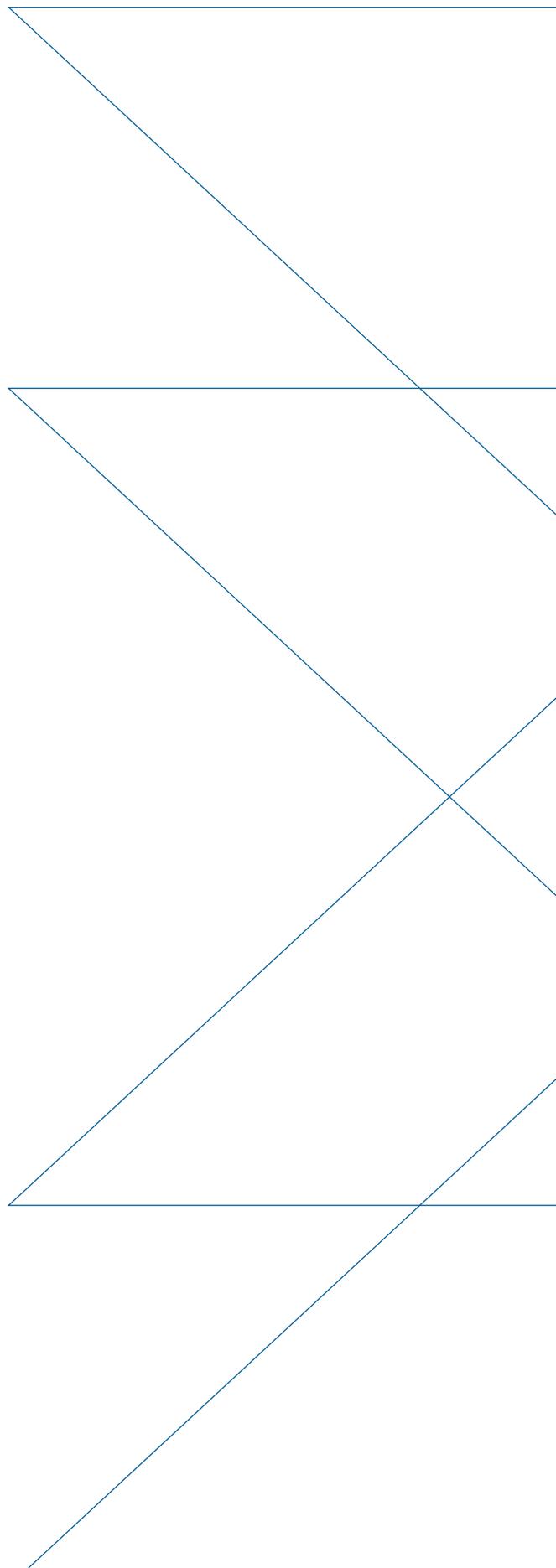
**Gare Annemasse**  
18 Annemasse  
19 Annemasse  
20 Annemasse

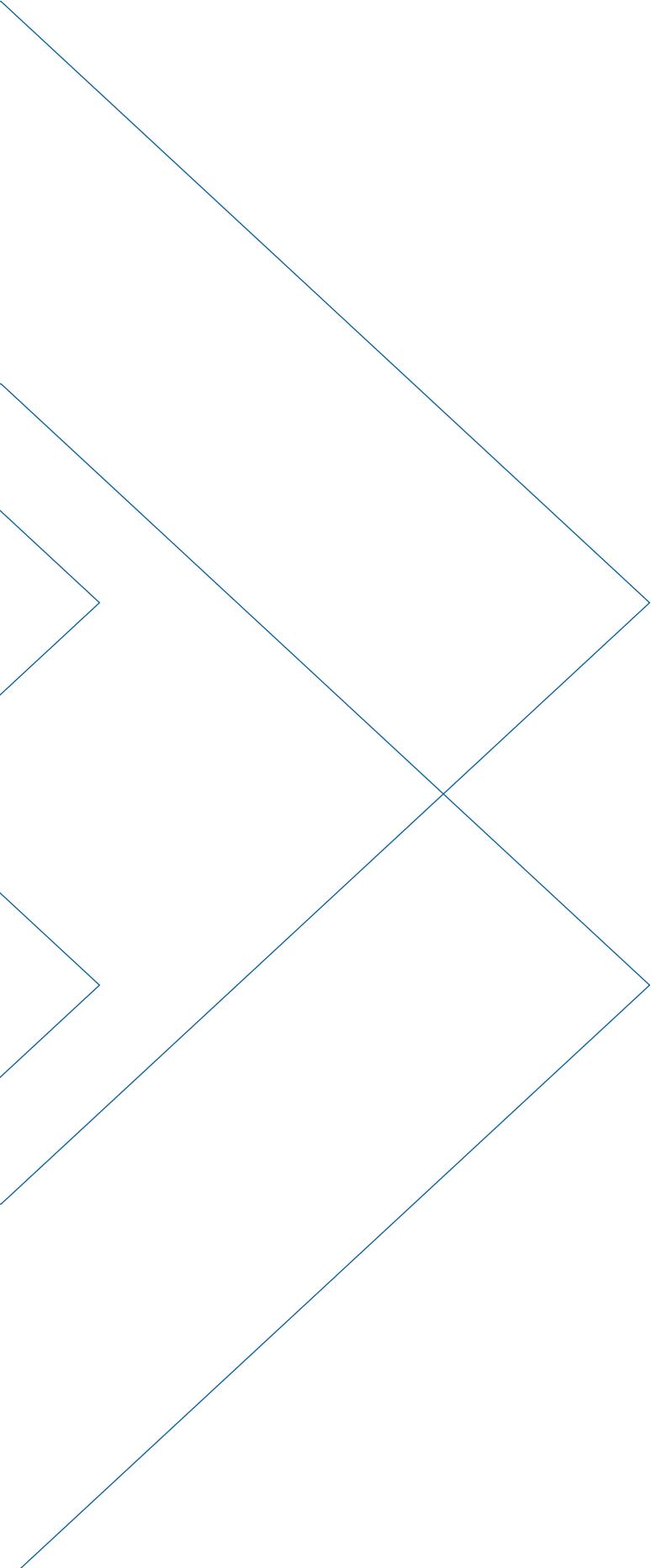
**Gare Annemasse**  
21 Annemasse  
22 Annemasse  
23 Annemasse

**Chablais Parc**  
24 Annemasse P+R  
25 Annemasse P+R  
26 Annemasse P+R  
27 Annemasse P+R

**Chablais Parc**  
28 Annemasse P+R  
29 Annemasse P+R  
30 Annemasse P+R  
31 Annemasse P+R

voir détail  
d'Annecy





**Genève - Aéroport**

- Vernier-Paradise
- Aéroport
- Palexpo
- Palexpo - Halle 7
- Aéroport P47
- Versaix
- Ferney/Thoiry
- Parc Sarasin
- Aéroport
- Palexpo
- Plage du Vengeron
- Chemin des Prévins
- Chemin du Pré-Cabour
- Chemin Édouard-Sabatier
- Chemin de la Mairie
- Chemin de la Jolie
- Chemin de la Vierge
- Chemin de l'Écluse

**Gare Genève - Cornavin**

- Aéroport
- P+R P47
- Appia/OM5
- Colovrex
- Ferney/Gex
- Place de Cornavin
- Jardin Botanique
- Nations-Palettes
- Petit-Bel-Air
- Thônex-Vallard
- Thônex-Vallard
- Veyrier-Tourmaittes
- Veyrier-Douane
- Meyrin-Giradène
- Bernex-CERN
- Carouge
- Genève-Plage
- Petit-Bel-Air
- Rive
- Onex-Cité
- Chantepoulet
- Genève-Plage
- Veyrier-Tourmaittes
- Veyrier-Douane
- Petit-Bel-Air
- Thônex-Vallard
- Mont-Blanc
- Vernier-Village
- Appia / OM5
- Tours-Lignon
- Jardin Botanique
- Aéroport
- Genève-Plage
- Veyrier-Tourmaittes
- Petit-Bel-Air
- Thônex-Vallard
- Chamonix

**Gare Genève - Eaux-Vives**

- Jardin Botanique
- Lignon-Tours
- Rive
- Hôpital Trois-Chênes
- Petit-Bel-Air
- Puplinge-Marquis
- Gy-Temple
- Genève-Eaux-Vives-Gare
- Stade de Genève

**Gare Genève Lancy - Pont-Rouge**

- Cressy
- Avusy-Village
- Pougny-Gare
- Annemasse-Parc Montessuit
- P+R Étoile
- Palettes
- Lancy-Pont-Rouge-Gare
- P+R Étoile
- Nations
- Annemasse-Parc Montessuit
- P+R Étoile
- Genève-Eaux-Vives-Gare
- Bellins
- Saint-Julien-Gare
- Stade de Genève
- K
- Stade de Genève
- Annecy
- P+R Étoile
- Cressy
- Loix-Hôpital
- Bel-Air
- Avusy-Village
- Pougny-Gare
- Aéroport



[www.lemanpass.com](http://www.lemanpass.com)